

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 61/13/SPCG portant convocation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en session ordinaire

n° 61/13/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 février 1961

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro  
28 février 1961

## VISAS

de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 60-29/SPCG du 2 mai 1960 portant création d'un cadre territorial dénommé cadre des administrateurs du Territoire de la Côte Française des Somalis et fixant le statut de ce cadre

**Vu** l'arrêté n° 60-30/SPCG du 2 mai 1960 organisant le stage de préparation aux emplois d'Administrateurs du Territoire de la Côte Française des Somalis

Sur la proposition du Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement et du Vice-Président du Conseil de Gouvernement

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 13 février 1961, Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis. Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable au Territoire par décret du 15 juin 1884

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la compétence et la composition de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

**Vu** la loi n° 57-507 du 17 avril 1957, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

**Vu** l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis notamment en son article 39

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 13 février 1961;

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session ordinaire le lundi 20 février 1961 à 0 heures en siège avec l'Ordre du Jour suivant : — Revalorisation des salaires et des soldes à la suite de l'augmentation du SMIG. Désasement des crédits. \_\_ Cadres territoriaux : constitution de ces Cadres, régime de soldes et de congés, statuts particuliers. Choix du Directeur du Service de Santé parmi les médecins hors-cadres. — Réorganisation du Cours commercial de Djibouti. — Article 3 des Statuts d'«Electricité de Djibouti ». — Ristournes sur le produit des saisies et amendes. \_ Assurance obligatoire pour les titulaires de permis de chasse. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Le Chef. du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement,ALI AREF BOURHAN.**